

**Assemblée générale**

Distr. générale
27 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

**Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2018-2019***

**Chapitre 2 des recettes
Recettes générales**

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Recettes provenant de la location de locaux	2
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	3
C. Intérêts bancaires	3
D. Vente de matériel usagé	4
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	4
F. Contributions d'États non membres	4
G. Services de télévision et services analogues	4
H. Recettes accessoires	5

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement sous la cote [A/72/6/Add.1](#).



Tableau IS2.1 **Récapitulatif par source de revenu**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2016-2017 prévisions approuvées^a</i>	<i>2018-2019 prévisions</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
A. Recettes provenant de la location de locaux	24 587,5	25 996,1	1 408,6
B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes	826,2	860,9	34,7
C. Intérêts bancaires	2 508,7	3 220,7	712,0
D. Vente de matériel usagé	113,0	169,8	56,8
E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	3 967,9	3 967,9	–
F. Contributions d'États non membres	195,9	201,8	5,9
G. Services de télévision et services analogues	64,0	80,0	16,0
H. Recettes accessoires	9 379,1	10 194,5	815,4
Total	41 642,3	44 691,7	3 049,4

^a Conformément aux résolutions 71/273 A à C de l'Assemblée générale.

A. Recettes provenant de la location de locaux

- IS2.1 Les recettes inscrites à la présente rubrique, dont le détail est donné dans le tableau IS2.2, proviennent de la location de locaux de l'ONU à New York, Genève, Nairobi, Addis-Abeba, Bangkok et Santiago à plusieurs institutions spécialisées et divers organismes dont les activités sont liées à celles de l'Organisation. En vertu d'un accord conclu avec le Gouvernement autrichien, l'ONU ne fait pas payer de loyer pour l'espace mis à la disposition d'autres occupants dans les locaux qu'elle occupe à Vienne et, si tel était le cas, les recettes locatives devraient être reversées au Gouvernement autrichien. Le montant prévu pour l'exercice biennal 2018-2019 tient compte de la totalité des recettes attendues pour cette période.
- IS2.2 L'augmentation nette de 1 408 600 dollars prévue au titre des recettes locatives résulte de la hausse combinée des recettes à Genève (163 000 dollars), à Nairobi (1 119 400 dollars), à Addis-Abeba (258 500 dollars) et à Bangkok (232 900 dollars), en partie contrebalancée par une diminution au Siège (365 200 dollars). L'augmentation à Genève tient à la renégociation de plusieurs baux, en particulier celui conclu avec l'École Internationale de Genève. L'augmentation à Nairobi découle principalement d'améliorations en matière de gestion de l'espace. L'augmentation à Addis-Abeba provient de la révision à la hausse des loyers, qui sont revus chaque année sur la base des dépenses effectives et des prix du marché et seront renégociés avec les locataires actuels pour l'exercice 2018-2019. L'augmentation à Bangkok s'explique par la révision à la hausse des loyers et l'augmentation de l'espace disponible à la location. La diminution au Siège est la conséquence de la baisse des montants versés par les locataires actuels dont les besoins en bureaux ont diminué.

Tableau IS2.2 **Recettes provenant de la location de locaux**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2016-2017 prévisions approuvées^a</i>	<i>2018-2019 prévisions</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Siège (New York)	4 434,6	4 069,4	(365,2)
Office des Nations Unies à Genève	2 400,0	2 563,0	163,0
Office des Nations Unies à Nairobi	12 644,6	13 764,0	1 119,4
Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba)	3 748,8	4 007,3	258,5
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	1 300,0	1 532,9	232,9
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	59,5	59,5	–
Total	24 587,5	25 996,1	1 408,6

^a Conformément aux résolutions 71/273 A à C de l'Assemblée générale.

B. Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes

IS2.3 Les recettes prévues à la présente rubrique sont indiquées dans le tableau IS2.3. Le montant estimatif total de 860 900 dollars présente une augmentation nette de 34 700 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique, qui s'explique par une hausse de 67 100 dollars au titre des services de reproduction des documents, compte tenu de l'augmentation prévue de la demande pendant le prochain exercice biennal, en partie compensée par une diminution de 32 400 dollars au titre des cours de langue, du fait de la baisse prévue du nombre de participants.

Tableau IS2.3 **Remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>2016-2017 prévisions approuvées^a</i>	<i>2018-2019 prévisions</i>	<i>Augmentation (diminution)</i>
Office des Nations Unies à Vienne	480,0	480,0	–
Commission économique pour l'Afrique			
Services de reproduction des documents	278,9	346,0	67,1
Cours de langue	67,3	34,9	(32,4)
Total	826,2	860,9	34,7

^a Conformément aux résolutions 71/273 A à C de l'Assemblée générale.

C. Intérêts bancaires

IS2.4 L'économie mondiale a enregistré une légère amélioration et devrait croître pendant l'exercice 2018-2019. De ce fait, les taux d'intérêt ont augmenté. Par conséquent, les intérêts créditeurs sur les soldes des comptes bancaires de l'ONU – à verser au Fonds général – devraient augmenter de 712 000 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 (résolutions 71/273 A à C de l'Assemblée générale) pour s'établir à 3 220 700 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019.

D. Vente de matériel usagé

- IS2.5 Les recettes prévues à cette rubrique, qui se montent à 169 800 dollars, soit une augmentation nette de 56 800 dollars par rapport aux prévisions approuvées pour 2016-2017 (résolutions 71/273 A à C), proviendront de la vente des véhicules et du matériel usagés détenus au Siège, à la Commission économique pour l'Afrique et à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dont il est prévu de se défaire pendant l'exercice biennal 2018-2019. Les prévisions comprennent un montant de 44 300 dollars pour la Commission économique pour l'Afrique qui avait été précédemment inscrit à la rubrique Recettes accessoires.

E. Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs

- IS2.6 Les recettes prévues à la présente rubrique, qui s'élèvent à 3 967 900 dollars, soit un montant égal aux prévisions approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 (résolutions 71/273 A à C), proviendront du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs. Il convient cependant de noter que le montant des remboursements est tributaire de facteurs externes et donc difficile à prévoir avec exactitude.

F. Contributions d'États non membres

- IS2.7 En application de l'article 160 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de l'article 3.9 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, les États non membres de l'Organisation qui participent à certaines de ses activités contribuent, selon un barème arrêté par l'Assemblée générale, aux dépenses liées à ces activités. Par sa résolution 44/197 B, l'Assemblée a fait sienne la proposition relative à la révision de la méthode de calcul des contributions des États non membres qui est exposée aux paragraphes 50 à 52 du rapport du Comité des contributions (A/44/11 et Add.1 et Add.1/Corr.1). Conformément à cette méthode, les contributions sont mises en recouvrement sur la base d'un montant annuel forfaitaire au début de chaque année civile. Ce montant est déterminé pour chaque État non membre en appliquant à l'assiette des contributions un pourcentage variable de la quote-part qui serait applicable à cet État. L'assiette des contributions correspond au montant total net du budget ordinaire de l'ONU pour l'année considérée. Par sa résolution 58/1 B, l'Assemblée a fait sienne la recommandation du Comité de fixer le pourcentage forfaitaire annuel du Saint-Siège à 50 % du montant théorique de la quote-part et de suspendre les prochains examens périodiques de ce pourcentage. Dans sa décision 68/548, l'Assemblée a décidé que l'État de Palestine serait appelé à contribuer au financement des dépenses de l'Organisation en versant à l'Organisation un montant calculé selon la même méthode. Dans ces conditions, le montant total des contributions des États non membres devrait s'élever à 201 800 dollars pour l'exercice biennal 2018-2019.

G. Services de télévision et services analogues

- IS2.8 Les recettes prévues à cette rubrique, comme les droits perçus pour l'utilisation d'images de la photothèque de l'ONU dans des monographies publiées à des fins commerciales, la rémunération des services fournis et les redevances perçues au titre de la recherche, de la projection et de la duplication de vidéos et de films de la collection de l'ONU, se montent à 80 000 dollars, soit une augmentation nette de 16 000 dollars par rapport à l'exercice précédent. La hausse prévue résulte de la révision du coût des services fournis et des dernières tendances enregistrées en matière de vente.

H. Recettes accessoires

IS2.9 Les recettes inscrites à cette rubrique sont celles qui ne peuvent être classées de manière adéquate dans aucune des rubriques précédentes, comme les montants versés par les institutions, les fonds et les programmes des Nations Unies au titre de leur participation aux dépenses liées à l'administration de la justice, qui sont calculés au prorata. Elles sont par nature difficiles à prévoir avec exactitude. Les prévisions de 10 194 500 dollars ont été estimées de manière prudente sur la base principalement des recettes accessoires prévues pour l'exercice biennal actuel. Elles sont supérieures de 815 400 dollars aux prévisions approuvées pour l'exercice biennal 2016-2017 (résolutions [71/273](#) A à C).
